

Dérogation mineure

Avis public

Avis public est par la présente donné par la soussignée à l'effet qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-2002 a été adressée à l'inspecteur municipal de la Municipalité de Val-Brillant en conformité avec le règlement numéro 09-2008 sur les dérogations mineures.

Le présent avis a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal, relativement à cette demande, qu'elle pourra le faire par écrit au bureau municipal, et ce avant le 3 août 2026, soit avant la date de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura alors lieu à la Cédrière au 38, rue des Cèdres à Val-Brillant.

Toutes objections ou tous commentaires peuvent également être formulés auprès de la soussignée, par écrit, au 11, rue St-Pierre Ouest à Val-Brillant ou par courriel au valbrillant@mrcmatapedia.quebec

Dérogation #DPDRL 260069

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 453 568 du cadastre du Québec, situé au 53, route Lauzier, à Val-Brillant.

Raison et nature de la demande:

Une demande de dérogation mineure est faite pour permettre la construction d'un garage résidentiel de 27' x 34' x 19'.

- a) L'article 7.4.3 du règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 75% de la superficie au sol du bâtiment principal. Le garage projeté aurait une superficie de $\pm 85,28 \text{ m}^2$. Ce dernier excéderait de $\pm 10 \text{ m}^2$ la superficie du bâtiment principal existant.

Le projet d'agrandissement de la résidence aurait une superficie totale de $\pm 112,61 \text{ m}^2$, 75% de cette superficie serait de $\pm 84,48 \text{ m}^2$, ce qui excéderait la superficie de $\pm 5 \text{ m}^2$.

- b) La hauteur du garage projeté serait de 5,8 mètres alors que la hauteur prescrite à la réglementation est de 5,7 mètres.
- c) La hauteur de la porte de garage projeté serait de 3,1 mètres alors que la hauteur prescrite à la réglementation est de 2,75 mètres.

Avis donné à Val-Brillant, ce 21 juillet 2026.


Sylvie Gendron, greffière-trésorière